



COURS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Coût: 285.00\$

ENDROIT: 21, boul. Cité des Jeunes Est, local 210 Vaudreuil-Dorion J7V 0N3

DURÉE : 30 heures (réparties sur 4 jours)

- **POLITIQUE D'ANNULATION :**

Des frais d'administration de 50.00\$ seront retenus pour toute annulation faite avant le début du cours. Dès le début du cours, aucun remboursement ne sera accordé. L'APCHQ se réserve le droit d'annuler ou de reporter un cours advenant un nombre insuffisant d'inscriptions. Remboursement en totalité des frais d'inscription.

- **PRÉSENCES ET REPRISES :**

L'étudiant a l'obligation d'assister à toutes les unités.
Un participant qui s'absente à 1 unité ou plus, peut reprendre les unités manquantes. Ceci devient la responsabilité du participant de s'inscrire dans un groupe subséquent. Les frais de reprise sont de 50\$.

Le délai accordé pour s'inscrire à une reprise est de 6 mois à partir de la date de fin du cours. Après ce délai, le participant devra reprendre tout le cours (30 heures) et repayer les frais d'inscription.

- **SANCTION :**

Le professeur affecté à votre groupe est dûment accrédité par l'ASP CONSTRUCTION (Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail du secteur de la construction). Il représente la seule autorité qui puisse sanctionner la réussite ou l'échec d'un étudiant.

Les critères de réussite de cette formation sont les suivants :

- 1- La présence - les retards et les absences sont comptabilisés;
- 2- La participation en classe – c'est-à-dire : l'écoute active, le travail en groupe, etc.
- 3- La réalisation des exercices – tel que présentés pour chacun des modules.

- **ATTESTATION DE RÉUSSITE ET ÉMISSION DE LA CARTE :**

À la fin de la formation, le participant qui a réussi le cours recevra une attestation provisoire. Dans les jours qui suivent, l'APCHQ transmettra les résultats à ASP CONSTRUCTION. Cette dernière expédiera, dans un délai normal (entre 3 à 4 semaines), les cartes aux étudiants qui ont réussi le cours.

Contenu du cours (20 unités u rune période de 30 heures)

- 1-Introduction aux principes de la prévention
- 2-Chantiers : réglementation et encadrement
- 3-Prévention des troubles musculo-squelettiques
- 4-Agresseurs physiques
- 5-Électricité
- 6-Cadenassage
- 7-Outillage particulier : choix d'outils
- 8-Machinerie lourde
- 9-Contaminants chimiques : l'exposition
- 10-Contaminants particuliers
- 11-Contaminants : contrôle de l'exposition et protection
- 12-Matière dangereuse et SIMDUT I
- 13- Matière dangereuse et SIMDUT II
- 14-Prévention des chutes
- 15-Échafaudages
- 16-Appareils de levage de charge
- 17-Appareils de lavage de travailleurs
- 18-Travail en espace clos
- 19-Travaux de creusement
- 20-Activités de synthèse